

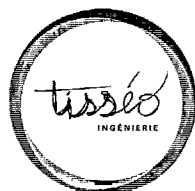


3^{ème} ligne de métro de Toulouse
Secteur Centre

Signalisation Lumineuse Tricolore provisoire

MARCHÉ M3 2021 14682 M
AVENANT N°1
DECEMBRE 2023

TITULAIRE :
Groupement CITEOS / FOURNIE GROSPAUD RESEAUX



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
21 boulevard de la Marquette – BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Site : www.tisseo-ingenierie.fr

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20240208-20240207-1-1-13-DE
Date de télétransmission : 08/02/2024
Date de réception préfecture : 08/02/2024

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. OBJET DE L'AVENANT	3
2. INCIDENCE DE L'AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHE	4
3. AUTRES CLAUSES DU MARCHE	4
4. RENONCIATION.....	5

PREAMBULE

Le marché n°M3 2021 14682 M de travaux de Signalisation Lumineuse Tricolore provisoire de la 3^{ème} Ligne de métro de Toulouse sur le Secteur Centre a été notifié le 28 mars 2022 (ordre de service N°1) au groupement d'entreprises composé des sociétés membres CITEOS (mandataire) et FOURNIE GROSPAUD RESEAUX, pour un montant de 729 857,66 € HT.

Les montants minimum et maximum sont respectivement de 250 000 € HT et 1 000 000,00 € HT.

1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n°1 a pour objet :

1. D'augmenter le montant maximal des prestations

L'augmentation de la masse de travaux à réaliser nécessite l'augmentation du montant maximal du marché pour les raisons détaillées ci-après.

a) Evolution des phasages de réalisation des travaux de génie civil

L'établissement du dossier de consultation des entreprises et la prévision des prestations a été réalisée sur la base du constat suivant :

- Nombre de carrefours existants équipés de SLT et impactés par les travaux du métro
- Nombre de phases à considérer par sites et donc, nombre de modifications de la SLT à prendre en considération.

Ces hypothèses ont été prises en compte sans disposer des phasages des entreprises de génie civil, responsables de leurs méthodes, qui pouvaient s'avérer différents de ceux prévus par la MOE.

b) Evolution du périmètre d'intervention pour traitement de carrefours complémentaires

Des demandes complémentaires de la METROPOLE, gestionnaire de la voirie, ont été mises en exergue à l'avancement des libérations des emprises. Il s'agit du poste de dépenses le plus important.

En effet, au-delà du périmètre immédiat autour des carrefours, les impacts sur d'autres carrefours à proximité ne pouvaient être anticipés et apparaissent au fil de l'avancement des réunions de pilotage entre la maîtrise d'Ouvrage, la Métropole et la Maîtrise d'œuvre.

c) Prestations d'optimisations liées à la réalité du terrain

Par ailleurs, des interventions complémentaires ont lieu pour optimiser les phases des feux avec la réalité de la circulation, des optimisations de placement des matériels sont parfois nécessaires suivant les contraintes des entreprises de génie civil.

2. De régulariser les prix nouveaux provisoires en prix définitifs

- **Prix PN1-JRI : branchement des feux traversée piétons JRI : 12 959.27 € HT, le forfait**

Le prix nouveau provisoire notifié par l'OS 15 concernant la suppression du compteur ENEDIS et du réseau qui était positionné dans l'emprise de la future station Jean Rieu devient définitif.

- **Prix PN2-BJM : dépose des candélabres publics aux abords de l'emprise BJM : 7 571,20 € HT, le forfait**

Le prix nouveau provisoire notifié par l'OS 17 concernant la dépose des candélabres autour de la future station Jean Rieu initialement portée par le SDEHG 31 (gestionnaire du réseau) devient définitif.

2. INCIDENCE DE L'AVENANT SUR LE MONTANT DU MARCHÉ

Compte tenu de toutes les prestations déjà engagées sur le marché et des prestations complémentaires ci-après :

PN1-JRI : branchement des feux traversée piétons JRI : **12 959.27 € HT**

PN2-BJM : dépose des candélabres publics aux abords de l'emprise BJM : **7 571,20 € HT**

Evolution des phasages de réalisation des travaux de génie civil. Montant estimé : **19 950 € HT**

Evolution du périmètre d'intervention pour traitement de carrefours complémentaires. Montant estimé : **94 000€ HT**

Prestations d'optimisations liées à la réalité du terrain : **14 519,53 € HT**

Le présent avenant entraîne une plus-value maximum de **149 000 € HT**.

Montant maximum initial du marché	Plus-value financière avenant N°1	Montant maximum après avenant N°1
1 000 000 € HT	149 000 € HT	1 149 000 € HT

3. AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Toutes les clauses du marché initial et, le cas échéant, de ses avenants éventuels, demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

4. RENONCIATION

Par la signature du présent avenant, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant.

Date d'effet de l'avenant n°1

Le présent avenant n° 1 prend effet à compter de sa date de notification.

Fait en un seul original à MURET

Le 22/12/2023

Mention manuscrite « Lu et approuvé »

LE TITULAIRE

TISSEO INGENIERIE


CITEOS Toulouse
7, rue Joseph Eugenet - BP 98
31604 MURET Cedex
Siret 360 634 852 00087
Signature numérique de
Julie FABRE
Date: 2023.12.22
16:37:23 +01'00'